

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE N°1 DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

1. La Pandémie de la COVID-19 a commencé en Chine en décembre 2019. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) l'a déclarée comme une pandémie au mois de mars 2020. En ce qui concerne le Burundi, les premiers cas positifs ont été enregistrés le 31 mars 2020.

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19, le Gouvernement de la République du Burundi a pris, à l'instar des autres pays du monde, des mesures de prévention et de lutte contre la COVID-19. A titre de rappel, on citerait notamment :

- Les mesures de prévention individuelle et collective annoncées par le Ministère de la Santé publique et de la lutte contre le Sida ;
 - Les mesures de décentralisation des centres de dépistage et de prise en charge gratuite à travers tout le pays ;
 - Les mesures de mise en quarantaine des personnes venant de l'extérieur du pays ;
 - Les mesures de suspension d'octroi des visas ;
 - Les mesures de suspension des missions officielles à l'étranger ;
 - Les mesures de fermeture de certaines frontières terrestres et maritimes ;
 - Les mesures de suspension des vols commerciaux sur l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura.
2. En complément à ces mesures déjà prises pour faire face à la pandémie de la COVID-19, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE en Personne, a lancé

solennellement la Campagne « Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus » dans son Discours à la Nation, lors de la Commémoration du 58^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi, qui consistait, entre autres, en un dépistage de masse de toute personne présentant les symptômes de la COVID-19.

La Campagne a été vivement saluée par la population qui a pu avoir l'accès facile et rapproché aux centres de dépistage et de faire des dépistages volontaires, ce qui a permis de braver la peur d'être stigmatisé.

3. Comme d'aucuns le savent, à la lumière des résultats de la Campagne de trois mois, la pandémie de la COVID-19 a été maîtrisée au niveau interne. Ce succès découle de la combinaison de la volonté politique, de l'esprit de sacrifice et du plein engagement de tous ceux qui devraient prendre le devant dans l'organisation du plan de riposte contre cette pandémie. C'est pourquoi, il ne faut pas baisser la garde : c'est une bataille gagnée mais la guerre continue. La pandémie peut resurgir à n'importe quel moment, si on n'y prend pas garde.
4. Lors de l'évaluation des résultats de la Campagne « Ndakira, Sinandura kandi Sinandukiza Coronavirus », Son Excellence le Président de la République avait promis de tout faire pour éviter que la récession économique ne s'installe dans le pays et pour sécuriser toutes les activités de développement en cours sur tout le territoire du Burundi.

En outre, il y a des Burundais bloqués à l'étranger alors qu'ils aimeraient rentrer dans leur pays et d'autres qui voudraient sortir du pays pour diverses raisons, d'une part ; et d'autre part, des étrangers qui aimeraient venir investir au Burundi ou rentrer dans leurs pays. Les uns et les autres n'attendent que la levée de la suspension des vols commerciaux pour qu'ils puissent voyager.

5. Répondant à cet appel du Président de la République, le Gouvernement s'est mis à l'œuvre pour trouver une solution à tous ces cas, tout en s'assurant de la protection des citoyens burundais et des étrangers résidents et venant au Burundi, en mettant en place des dispositifs sanitaires nécessaires destinés à prévenir la COVID-19 ou à prendre en charge ceux qui sont atteints avant qu'ils ne contaminent les autres.

Ainsi, la mise en place de ces infrastructures pour permettre la libre circulation des biens et des personnes se fait progressivement. C'est pourquoi, les mesures que le Gouvernement prend dans le sens de la réouverture des frontières aériennes, terrestres ou maritimes, se feront par gradation.

6. De ce qui précède, l'état actuel des lieux permet au Gouvernement de la République du Burundi de prendre les mesures suivantes :

➤ **Pour les frontières aériennes :**

L'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura sera réouvert à partir du dimanche 8 novembre 2020 ;

Toutefois, des mesures suivantes d'accompagnement à cette réouverture doivent être strictement observées :

- Les voyageurs entrants ou sortants sur le territoire burundais doivent justifier d'un test COVID-19 négatif réalisé avant 72 heures de l'embarquement ;
- A l'arrivée de l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura, tous les voyageurs devront se faire dépister et se plier à une mesure de confinement de stricte application de 72 heures dans l'un des établissements hôteliers prévus à cet effet.
- Le test de dépistage et les frais d'hôtel sont à charge du voyageur ;
- Si un cas positif à la COVID-19 est détecté dans un véhicule ou dans un avion, un deuxième test sera exigé à tous les passagers. Ces derniers devront attendre les résultats. Ceux qui seront négatifs à la COVID-19 seront autorisés à partir ;
- Les cas déclarés positifs seront immédiatement acheminés dans un centre de prise en charge approprié ;
- Pour les voyageurs étrangers positifs à la COVID-19, ils se payeront eux-mêmes la prise en charge médicale.
- Les voyageurs devront faire la réservation des hôtels à l'avance en ligne à travers la plateforme gérée par Médiabox.

➤ **Pour certaines frontières terrestres et maritimes,**

L'installation des infrastructures sanitaires nécessaires pour faire face à la pandémie est en cours. La réouverture de ces frontières sera progressive en fonction de l'état des lieux et de l'opérationnalité de ces infrastructures. Les mesures y relatives prises seront communiquées au public chaque fois que de besoin.

7. Le Gouvernement de la République du Burundi suit à la loupe l'évolution du Coronavirus dans le pays et dans le monde. Il tient compte de l'intérêt supérieur de la population et du pays à l'instar d'un bon père de famille (Reta Mvyeyi, Reta Nkozi). C'est pourquoi ces mesures prises ou à prendre feront régulièrement objet d'évaluation et d'adaptation en fonction de l'évolution de la situation de la pandémie de la COVID-19.
8. Le Gouvernement de la République du Burundi rappelle que la lutte contre le Coronavirus continue, et demande à tous les intervenants d'assurer un suivi multisectoriel enfin de contrer le relâchement observé ces derniers jours.
9. Enfin, le Gouvernement de la République du Burundi demande à la population de rester sereine, de vaquer à ses activités quotidiennes tout en respectant scrupuleusement les mesures de prévention individuelle et collective déjà prises contre la COVID-19.

Bujumbura, 02 novembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte-Parole

Prosper NTAHORWAMIYE